

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 juin 2021	N° 2021-332

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20; M. Stéphane MARI à partir de 14h50; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h; M. Patrick PUJOL à partir de 13h; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 juin 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2021-332

**Crous de Bordeaux Aquitaine - Année 2021 - Subvention d'aide à la manifestation
"Campulsations" - Convention - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bordeaux Aquitaine est un établissement public, créé par la loi du 16 avril 1955. Il a pour vocation de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

Le festival Campulsations, festival de rentrée des campus, se déroule chaque année au mois de septembre depuis 2008. Sur Bordeaux Métropole, il s'articule désormais autour de 2 concerts d'envergure sur le campus de Pessac, aux abords de l'(S)pace'Campus. Un village installé au cœur du site du festival permet aux étudiants de découvrir les actions et programmations qui leur seront proposées à l'année par les nombreux partenaires du Crous : les Universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, les services jeunesse des collectivités territoriales (Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan) ainsi que de nombreuses structures et associations culturelles de la métropole (Opéra, théâtre national de Bordeaux en Aquitaine, scène de musiques actuelles d'agglomération (Smac d'aglo), Cap Sciences, Manufacture CDCN (centre de développement Chorégraphique National), Allez les filles, Banzaï Lab, ...).

La quatorzième édition du festival se déroulera sur les campus et les villes de la métropole bordelaise, ainsi qu'en région Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif de cette édition est de participer à réduire les frontières entre campus et ville, et ce afin de donner l'image d'une meilleure cohésion aux territoires et aux acteurs culturels des communes partenaires.

A noter que le festival est subventionné par la Métropole depuis 2016 à hauteur de 8 000€.

Bilan de l'édition 2020

Malgré la situation sanitaire, « Les Campulsations » 2020 s'est déroulé du 24 au 30 septembre 2020, dans un format nécessairement repensé et réduit.

Il a présenté 8 événements culturels pluridisciplinaires (visites guidées artistiques, concerts, théâtre de rue, danse, cirque, arts plastiques...) sur les campus de

Bordeaux-Pessac, Pau, Bayonne, Limoges et Périgueux, rassemblant au total 400 personnes en présentiel auxquelles s'ajoutent les étudiants ayant pu profiter d'une animation musicale lors de leur pause méridienne en Resto U' et ceux ayant pu visionner des vidéos enregistrées lors du festival.

En lieu et place des traditionnels grands concerts du festival, irréalisables dans ce contexte si particulier, le Crous a donné carte blanche au parti Collectif, un collectif d'artistes transdisciplinaire, qui a eu pour mission d'inventer des spectacles sur le tout nouvel (S)pace' Campus du Crous, espace multi-services étudiants de 3 500m² basé sur le campus de Pessac alliant lieux de diffusion et de répétitions artistiques, salles de réunions associatives, d'espaces de restauration. Ce projet s'est concrétisé par :

- les après-midi du 24 au 26 septembre : le P.E.U. (Parcours exploratoire d'usages), une visite guidée décalée d'1h30 de l'(S)pace' Campus pour des groupes de 10 personnes avec départ toutes les demi-heures ;
- le 25 septembre au soir : le (S)pace'Circus : pour inaugurer la toute nouvelle salle de spectacle de l'(S)pace' Campus (la Mac 3, principalement conçue pour y accueillir des concerts debout), le parti Collectif l'a complètement reconfigurée en y installant une piste chapitesque de bois et de métal sous l'éclairage du Chant du filament de Nicolas Villenave. Le public était convié à un grand cabaret.

Plan prévisionnel de financement

Il est proposé de soutenir le Crous Bordeaux Aquitaine pour l'édition 2021 du festival Campulsations à hauteur de 8 000 €

Le budget prévisionnel de la manifestation est détaillé en annexe 2 de la convention. Il est de 131 000€ pour cette édition 2021.

Indicateurs financiers

	Budget 2021	Budget 2020
Charges de personnel / budget global	9 000 € – 6,87%	9 000€ - 7%
% de participation de BM / Budget global	8 000 € - 6,11%	5 600 € - 4,36%
% de participation des autres financeurs / Budget global		
Région	20 000 € - 15,27%	17 000 € - 13,23%
Ville de Bordeaux	3 000 € - 2,29%	1 500 € - 1,17%
Etat (DRAC)	5 000 € - 3,82%	5 000 € - 3,89%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains »,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par le Crous Bordeaux Aquitaine en date du 16 juillet 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet du Crous Bordeaux Aquitaine vise notamment au rayonnement de la métropole et touche un public très large sur des lieux de manifestations métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 8 000€ en faveur du Crous Bordeaux Aquitaine pour l'organisation de son festival les Camplusations.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 657382, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH